

## ADJUVANT PLASTIFIANT POUR BÉTON ET MORTIER

PLASTIFIANT ET RÉDUCTEUR D'EAU NORME CE EN 954-2,  
SANS CHLORURE POUR BÉTONS ET MORTIERS



### AVANTAGES PRODUITS

- Plastifiant et réducteur d'eau prêt à l'emploi
- Facilite la mise en place du béton
- Augmente la résistance mécanique des bétons des mortiers de ciment et de chaux
- Évite la ségrégation, le ressuage et la décantation des sables
- Réduit le retrait, le risque de fissuration et le faiencage

### DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Fabriqué en France
- Sans chlorure



\*émission de substances volatiles dans l'air intérieur présentant un risque de toxicité par inhalation sur une échelle de classe de A+ (très faibles émissions) à C (fortes émissions)



web

## DÉFINITION ET PRÉSENTATION DU PRODUIT

ADJUVANT PLASTIFIANT POUR BÉTON ET MORTIER est un liquide concentré utilisé comme plastifiant des bétons et mortiers, tout en permettant de réduire l'eau de gâchage de 15 % à 20 %.

ADJUVANT PLASTIFIANT POUR BÉTON ET MORTIER augmente la résistance mécanique des mortiers de ciment et de chaux ainsi que leur tenue aux intempéries. Pour la réalisation de mortiers d'enduits, ADJUVANT PLASTIFIANT POUR BÉTON ET MORTIER permet de baisser d'environ 50 kg par m<sup>3</sup> la quantité de ciment tout en réalisant des mortiers de plasticité identique.

ADJUVANT PLASTIFIANT POUR BÉTON ET MORTIER réduit le retrait des mortiers, d'où le risque de faïençage presque éliminé et la fissuration diminuée.

ADJUVANT PLASTIFIANT POUR BÉTON ET MORTIER évite la ségrégation, le ressuage et la décantation des sables.

Il ne contient pas de chlorures, il n'y a donc pas lieu de craindre la corrosion des armatures en acier.

## DOMAINES D'APPLICATION

- Mortiers de ciments
- Mortiers de chaux
- Mortiers bâtards

## CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

<i>Composition :</i>	Adjuvant de synthèse
<i>Aspect :</i>	Liquide
<i>Couleur :</i>	Brun
<i>Extrait sec :</i>	40 ± 1 %
<i>Densité :</i>	1,22
<i>pH :</i>	Environ 8
<i>Températures limite d'application :</i>	+ 5°C à + 50°C
<i>Solubilité et nettoyage des outils :</i>	Eau

## PROCÈS VERBAUX – RÉFÉRENCES

Conforme à la norme CE EN 934-2 (Tableau 2).

## CONSEILS GÉNÉRAUX D'EMPLOI

### 1 – Mise en œuvre

ADJUVANT PLASTIFIANT POUR BÉTON ET MORTIER est prêt à l'emploi.

Pour un maximum d'efficacité ADJUVANT PLASTIFIANT POUR BÉTON ET MORTIER ne doit pas être ajouté avec l'eau de gâchage mais lorsque le béton est déjà mouillé par celle-ci (par exemple après la moitié du temps de malaxage).

On introduit alors ADJUVANT PLASTIFIANT POUR BÉTON ET MORTIER (à raison de 0,2 % du poids du ciment) et on continue à malaxer jusqu'à ce que le béton soit homogène et l'adjuvant bien réparti dans la masse.



web

ADJUVANT PLASTIFIANT POUR BÉTON ET MORTIER présente un très léger effet accélérateur de prise. Par contre en combinaison avec les retardateurs de prise classiques, ADJUVANT PLASTIFIANT POUR BÉTON ET MORTIER accentue l'effet du retardateur.

ADJUVANT PLASTIFIANT POUR BÉTON ET MORTIER mélangé à raison de 0,2 % du poids du ciment réduit la quantité d'eau de gâchage d'environ 15 %.

## 2 – Application

Le mélange ADJUVANT PLASTIFIANT POUR BÉTON ET MORTIER et le béton doivent être le plus homogène possible.

## 3 - Consommation

Entre 0,2 % et 0,25 % maximum du poids du ciment.

Soit 100 grammes par sac de 50 kg de ciment (ne jamais dépasser 125 grammes) ou 70 grammes par sac de 35 kg de ciment (ne jamais dépasser 87 grammes).

## 4 - Finition

ADJUVANT PLASTIFIANT POUR BÉTON ET MORTIER n'altère nullement les qualités des bétons et mortiers et ces derniers peuvent être revêtus sans problème.

## PRÉCAUTIONS D'EMPLOI

Ne pas utiliser ADJUVANT PLASTIFIANT POUR BÉTON ET MORTIER avec les ciments sursulfatés, les ciments alumineux, et les bétons précontraints. Ne pas dépasser la dose de 0,25 % du poids du ciment. Éviter un échauffement excessif car les propriétés pourraient se modifier. ADJUVANT PLASTIFIANT POUR BÉTON ET MORTIER supporte l'attaque du gel. Il convient toutefois de le dégeler complètement et de bien le mélanger avant emploi.

## TRANSPORT ET STOCKAGE

*Transport* : non soumis à la réglementation des transports.

*Stockage et conservation* : Un an en emballage d'origine fermé à l'abri de toutes sources de chaleur.

## CONDITIONNEMENTS

Dose : 70 ml pour un sac de ciment de 35 kg  
100 ml pour un sac de ciment de 50 kg

Bidon : 1.25 Kg, 2,5 kg et 6 kg

Tonnelet : 12 kg et 24 kg

Fût : 268 kg

Les renseignements fournis par la présente notice sont donnés à titre indicatif. Ils sont basés sur notre connaissance et notre expérience à ce jour. Ils n'entraînent aucune dérogation à nos conditions générales. Ils ne peuvent en aucun cas, impliquer une garantie de notre part, ni engager notre responsabilité quant à l'utilisation de nos produits. L'applicateur doit s'assurer d'être en possession de la dernière édition de cette fiche technique. Annule et remplace les précédentes éditions. Edition du premier trimestre 2024.



web